



DECLARATIONS FO

CSEC du 27 novembre 2025

Projet d'harmonisation en région de l'organisation des activités marketing et communication au sein d'une direction commune

Le projet présenté prévoit la mise en place d'une organisation commune regroupant les activités de communication et de marketing. Déjà déployée dans d'autres régions, cette structuration a montré ses limites. Le déploiement est prévu de manière progressive à partir de janvier 2026.

Ce nouveau service, réorganisé ou non, doit impérativement garantir une coopération solide et continue avec le service prélèvement. Nous constatons déjà, sur le terrain, de graves manquements en termes de communication, qui nuisent directement à l'image de la « relation attentionnée » que l'EFS prétend offrir aux donateurs et aux associations. Les objectifs et prévisions de collecte fixés par ce service doivent être strictement alignés avec les réalités et les impératifs du prélèvement. Il n'est pas question que cette réorganisation se fasse au détriment des conditions de travail des équipes de prélèvement, déjà fortement sollicitées.

Les élus Force Ouvrière seront particulièrement vigilants quant aux conditions de mise en œuvre de cette nouvelle organisation et s'abstiendront sur cette consultation.

Projet de développement de la sous-traitance de fabrication des réactifs au profit de la société QuidelOrtho

L'EFS s'apprête à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de QuidelOrtho, une décision qui entraînerait un triplement de la production de réactifs. Cette montée en charge concernerait non seulement les sites de Marseille, Reims et Nantes, mais imposerait le développement d'un quatrième site à Brest. Huit nouvelles références viendraient s'ajouter aux dix déjà fabriquées aujourd'hui.

Ne pas répondre à cet appel d'offres ferait peser le risque d'une perte totale du contrat avec QuidelOrtho. Mais y répondre, c'est aussi engager l'EFS sur une trajectoire qui nécessite des garanties solides. Si cette opportunité peut renforcer notre expertise, elle ne doit en aucun cas se faire au détriment des salariés.

Le contrat envisagé irait jusqu'en 2032, sans aucune assurance de reconduction. Force Ouvrière ne peut accepter une telle opacité : que deviendront les 28 ETP recrutés pour absorber cette charge de travail supplémentaire ? Seront-ils laissés pour compte une fois l'échéance atteinte ?

Nous interpellons également la direction sur la formation indispensable liée à ce projet. Sera-t-elle réalisée sérieusement, en valorisant les compétences acquises notamment à Nantes ? Assistera-t-on à un accompagnement bâclé, improvisé, mettant les équipes sous pression ?

Les personnels déjà fragilisés par la relocalisation de leurs activités devront-ils subir une nouvelle dégradation de leurs conditions de travail ? Force Ouvrière refuse que cet accroissement d'activité se traduise par des charges supplémentaires et un mépris renouvelé pour la santé et la sécurité des salariés.

Les élus Force Ouvrière s'abstiendront sur cette consultation.